

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 12 Février 2008
Nombre de conseillers en exercice : 43

N° 3

SEANCE DU LUNDI 18 FEVRIER 2008

OBJET :

Acquisition à la Communauté
d'Agglomération de Bourg-en Bresse
de terrains partiellement bâtis situés
au lieu-dit " Grange du Bois "

Pour ampliation
Pour le Maire
et par délégation

Présents :

M. BRETON, Mmes MOREL, GUILLERMIN, DESFARGES, MM. FROMONT,
BERNIGAUD, Mme LAUGEL, M. MOREL-LAB, Mmes BODARD, JEAN-LOUIS,
WITTMANN, Adjoints ;

Mme BOZON, M. BRAYARD, Mme CHAMPEL, MM. COURTIEUX, DEBAT,
DORE, Mme DUTHU, MM. FEILLENS, FONTAINE, LACROIX, Mme MAYER,
M. MORNET, Mmes MOTTA, NOLL-FONTENILLE, PERRET, M. PERRIOD,
Mme PONS LAMOITTE, MM. PRITZY, RODET, Mmes SAINT-ANDRE, TOWNSEND-
GIRARD, ZILLER

Excusés : M. BERTRAND (M. BRETON), M. LEPELTIER (Mme PERRET),
Mme BRENDEL (M. MORNET), M. CAILLAT (M. FEILLENS), Mme CLAME
(Mme NOLL-FONTENILLE), Mme DOMINJON-STENGER (M. LACROIX),
M. LE MAOUT (M. PRITZY), M. PARAMELLE (Mme MAYER)

Absents : M. MAZUY, Mme VEILLEROT

Secrétaire de séance : Mme BOZON

Rapporteur : Mme NOLL-FONTENILLE

Acte reçu le
Par la préfecture de l'Ain
Notifié ou publié conformément à la
réglementation le
Pour le Maire,
et par délégation

EXPOSE

Il est exposé à l'assemblée que la Communauté d'Agglomération de Bourg-en Bresse est propriétaire de terrains partiellement bâtis situés au lieu-dit " Grange du Bois " sur la Commune de Bourg-en-Bresse, en zone 2 NA du Plan d'Occupation des Sols.

Les services municipaux se sont rapprochés de la Communauté d'Agglomération pour examiner les possibilités d'acquisition par la Commune de ces terrains, qui pourraient être utilisés pour y transférer les activités de production du service communal des espaces verts, ainsi que le stockage de matériaux et matériels divers gérés par d'autres services municipaux.

Les contacts établis ont abouti à un accord sur le principe de vente à la Ville d'un tènement d'environ 41 159 m², à détacher des parcelles de plus grande contenance cadastrées section BS n° 1 à 6, pour un prix forfaitaire et définitif de 100 000 euros, conforme à l'estimation des Domaines.

Il est précisé que cette propriété supporte sur une partie très limitée de sa surface des bâtiments à vocation antérieure de ferme d'exploitation agricole (dite "ferme PERRIN"), aujourd'hui désaffectés et en état de ruines.

Conformément aux termes d'un projet de compromis de vente accepté par la Communauté d'Agglomération, cette dernière sera autorisée à réaliser en tréfonds du terrain cédé une canalisation d'eaux usées destinée à assurer l'évacuation des effluents en provenance de la ZAC de la Cambuse située en limite Nord du bien cédé. Cet ouvrage devra être conforme aux normes imposées par la Ville, en vue de son intégration dans le domaine public communal

Le projet de compromis de vente prévoit également la possibilité d'instituer au profit de la Ville une servitude de passage sur des terrains restant propriété de la Communauté d'Agglomération, afin d'assurer la desserte du bien cédé à partir de la voirie réalisée sur la Commune de Viriat, dans le cadre de la ZAC de la Cambuse.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur cette acquisition.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

VU l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis du Service des Domaines émis le 21 janvier 2008,

VU les termes du projet de compromis de vente accepté par la Communauté d'Agglomération de Bourg-en Bresse,

VU les avis favorables des Commissions Urbanisme-Patrimoine et Finances émis respectivement les 6 et 7 février 2008,

A L'UNANIMITE des votants (40 voix), M. BRETON ne prend pas part au vote en qualité de délégué du conseil de la communauté d'agglomération

DECIDE d'acquérir des terrains partiellement bâtis situés au lieu-dit "Grange du Bois", représentant une superficie d'environ 41 159 m², à détacher des parcelles de plus grande étendue cadastrées BS n° 1 à 6, pour un prix forfaitaire et définitif de 100 000 euros.

PRECISE que la Communauté d'Agglomération sera autorisée à réaliser en tréfonds du terrain cédé une canalisation d'eaux usées destinée à assurer l'évacuation des effluents en provenance de la ZAC de la Cambuse située en limite Nord du bien cédé. Cet ouvrage devra être conforme aux normes imposées par la Ville, en vue de son intégration dans le domaine public communal

PRECISE qu'il pourra être institué au profit de la Ville une servitude de passage sur des terrains restant propriété de la Communauté d'Agglomération, afin d'assurer la desserte du bien cédé à partir de la voirie réalisée sur la Commune de Viriat, dans le cadre de la ZAC de la Cambuse.

ACCEPTE les termes du projet de compromis de vente correspondant validé par la Communauté d'Agglomération de Bourg-en Bresse.

AUTORISE le Maire à signer au nom et pour le compte de la Ville, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'adjoint faisant fonction, le compromis de vente et l'acte en la forme authentique de vente relatifs aux biens susvisés, ainsi que tous les documents y afférents.

PRECISE que cette acquisition bénéficiera des dispositions prévues par l'article 1042 du Code Général des Impôts.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget principal de l'exercice 2008, chapitre 21 "immobilisations corporelles", article 2138 "autres constructions".

Monsieur le Trésorier Principal Municipal est chargé pour ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

* * *